



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 janvier 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n° 6), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir de la question n° 5), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir de la question n° 22), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 22), Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 28 - Convention pluriannuelle de partenariat pour l'accompagnement à la parentalité dans le cadre de la scolarité 2-3 ans

Convention pluriannuelle de partenariat pour l'accompagnement à la parentalité dans le cadre de la scolarité 2-3 ans

Rapporteur : Mme REBRAB, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 4	18/12/2018	Favorable unanime

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. *Définition du comité national du 10 novembre 2011.*

Cette ambition de la Ville de Besançon s'inscrit dans l'ensemble des dynamiques, notamment la stratégie nationale de soutien à la parentalité, le Schéma départemental de services aux familles validé le 16/12/2016, le projet C@p 25 du Département du Doubs, et les orientations du Contrat de Ville.

L'instauration d'ateliers de soutien à la parentalité au sein de quartiers en Réseau d'Education Prioritaire a pour objectif de réduire, voire prévenir le clivage entre deux environnements : l'environnement familial d'une part avec son bain de langue, ses codes et représentations, et l'environnement scolaire d'autre part, obéissant à d'autres codes institutionnels.

Accueillir les parents avec les enfants au sein de la classe permet de tisser des liens et construire des passerelles entre ces deux univers. Ceci permet ainsi de construire un dispositif favorable à la reconnaissance de l'altérité. La reconnaissance de l'autre permet à ce dernier de se sentir accueilli. Se sentir accueilli c'est se sentir exister socialement. Se sentir exister socialement c'est la conscience d'avoir une place. C'est ainsi le terreau favorable pour l'émergence du sentiment de citoyenneté.

Il s'agit de soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives au quotidien (sommeil, alimentation, autorité, éveil culturel et sportif...) et ainsi contribuer à la prévention, à travers un dialogue régulier s'appuyant sur des intervenants extérieurs tout comme sur les parents eux-mêmes.

Les ateliers sont animés par un psychologue, en présence de l'enseignant : tous les parents y sont conviés. Ces ateliers permettent une expression, une écoute, une élaboration collective de solutions. Ils facilitent la relation entre le parent d'élève et l'enseignant, et au-delà entre le parent et l'institution scolaire. Ils se déroulent en dehors de la présence des enfants qui sont alors encadrés par un enseignant remplaçant. 10 ateliers par classe sont assurés au cours de l'année scolaire.

Les bénéficiaires sont de trois catégories :

- les parents en premier lieu,
- les enfants, et prioritairement l'élève qui engage sa scolarité,
- l'équipe enseignante, et en premier lieu le professeur des écoles de la classe concernée.

L'année scolaire 2016-2017 a été le théâtre de l'expérimentation d'ateliers de soutien à la parentalité dans le cadre de la scolarisation 2-3 ans, au sein de l'école maternelle Champagne. Les bilans positifs successifs ont généré un développement de cette action à 2 autres classes en 2017-2018 (écoles Bouloche et Bourgogne), puis à 3 autres classes en 2018-2019 (écoles Cologne, Ile de France et St-Exupéry). Le dispositif est ainsi déployé depuis l'automne 2018 au sein de 6 classes d'écoles différentes.

Afin de consolider cette action pour les années à venir, les partenaires engagés ont souhaité se doter d'une convention pluriannuelle pour la période 2019/2021, définissant les modalités de réalisation, de pilotage, de financement et d'évaluation.

La présente convention pluriannuelle de partenariat est conclue entre :

- L'Etat, représenté par le Préfet du Doubs,
- La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-Président,
- La Ville de Besançon, représentée par M. le Maire de Besançon,
- Le Département du Doubs, représenté par Mme la Présidente,
- L'Académie de Besançon, représentée par M. l'Inspecteur d'Académie du Doubs,
- La Caisse d'Allocations Familiales, représentée par son Directeur,
- L'association Antenne Petite Enfance de Franche-Comté, représentée par sa Présidente.

M. FOUSSERET, M. CURIE (2), Mme ZEHAF, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER (2), M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention pluriannuelle de partenariat pour l'accompagnement à la parentalité dans le cadre de la scolarité 2-3 ans.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10